



PROJET D'ETABLISSEMENT

Les P'tits Boss

Mise à jour : 10/09/2025

INTRODUCTION

Le projet d'établissement est un travail de réflexion qui pose le cadre pour l'accueil de l'enfant dans la structure.

Les objectifs du projet d'établissement :

- Organisation du fonctionnement de la structure ;
- Communication sur les missions et les moyens de réalisation ;
- Définition des rôles de chacun (équipe, gestionnaire, parent) dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- Encouragement de l'implication des salariés, des parents, de la CAF, de la PMI.

Ce projet définit :

- Les missions générales de l'établissement ;
- Les ressources humaines et techniques mobilisées (locaux, personnel, matériel...)
- Les objectifs pédagogiques et sociaux sur lesquels s'appuient le gestionnaire et les professionnels dans leur action quotidienne.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DE LA MICRO-CRÈCHE

Identité

Micro-crèche Les P'tits Boss

Rue Camille du Gast, Villeneuve-la-Garenne

Capacité d'accueil : La micro-crèche Les P'tits Boss a une capacité d'accueil de 12 enfants

Horaires d'accueil : en continu de 8h30 à 19h, du lundi au vendredi, 47 semaines d'ouverture par an

Gestionnaire

LPB CRECHES

52 rue Raspail

92300 Levallois-Perret

SIREN : 885357004

PARTIE 2 – PROJET D'ACCUEIL

I) Rythme d'accueil et prestations proposées

Notre micro-crèche accueille 12 enfants de 2 mois et demi à 4 ans entre 8h30 et 19h du lundi au vendredi. Les enfants peuvent être accueillis de 1 à 5 jours par semaine, en fonction des demandes des parents et des disponibilités.

- Ouverture et fermeture de la structure

Chaque année, les dates de fermeture de la micro-crèche sont affichées. D'une manière générale, la micro-crèche est fermée :

- Le week-end
 - Les jours fériés
 - 3 semaines au mois d'août
 - 1 semaine à Noël
 - 1 semaine au printemps
 - 2 journées pédagogiques par an durant lesquelles l'équipe se rassemble pour faire un bilan et discuter des évolutions pédagogiques à prévoir
- Accueils réguliers:**

L'accueil régulier est accessible à tous avec une priorité donnée aux temps pleins. Il est défini par un contrat de mensualisation d'au moins 16 heures par mois

Il prévoit :

- une adaptation progressive à la vie en collectivité
- l'amplitude journalière de l'accueil
- la planification hebdomadaire de garde souhaitée par la famille
- le nombre de semaines par an
- les modalités de paiement (tarifs, échéance...)

Il n'exclut pas la possibilité d'utiliser l'accueil occasionnel, les heures effectuées en plus des heures prévues par le contrat étant facturées au tarif défini dans le contrat et ajoutées à la facturation mensuelle.

- Accueils spécifiques

L'accueil d'urgence est un accueil à caractère exceptionnel qui se déroule dans la limite des places disponibles sur une période déterminée et présentation d'un justificatif. Les critères retenus sont notamment : hospitalisation d'un des deux parents, changement important dans la situation familiale...

Une attention particulière est portée aux demandes faites par des familles en insertion ou formation professionnelle.

Les parents des enfants accueillis doivent toujours avoir un calendrier vaccinal à jour. Pour tous les enfants, les parents doivent présenter un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité.

II) Compétences professionnelles mobilisées

L'équipe pédagogique est composée comme suit :

Jusqu'à 12 enfants accueillis :

- ☐ La référente technique (0.8 ETP sur le terrain et 0.2 ETP en administratif)
- ☐ 3 professionnelles (3 ETP)

De 12 à 14 enfants accueillis :

- ☐ La référente technique (0.8 ETP sur le terrain et 0.2 ETP en administratif)
- ☐ 4 professionnelles terrain (= 4 ETP)

* ETP = Équivalent Temps Plein

Détail des missions :

> **Le/la référent/e technique** veille à l'application opérationnelle du projet pédagogique et participe au bon fonctionnement administratif et technique de la structure.

Il/Elle assure :

- l'accueil des enfants et des familles,
- les relations avec les familles,
- la coordination, l'encadrement pédagogique de l'équipe technique,
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité en se référant aux normes requises en établissements d'accueil de jeunes enfants
- l'organisation et l'animation quotidienne de la structure.

Si le/la référent/e technique n'est pas titulaire d'une qualification mentionnée au I de l'article R.2324-34 ou à l'article R2324-35, une personne correspondant à ces qualifications sera présent au minimum 10 heures annuelles auprès du référent technique, dont deux par trimestre

> Les animateur/rices petite enfance :

- assurent l'accueil des enfants et de leurs familles,
- mettent en place les activités qui contribuent au développement des enfants dans le cadre du projet pédagogique.
- répondent aux différents besoins des enfants (physiques, affectifs...).

En cas d'absence de la référent/e technique, plusieurs modalités sont appliquées :

- délégation à l'équipe de certaines tâches liées au fonctionnement quotidien.
- mise en place de protocoles face à des situations délicates prévisibles, définies à l'avance.

En cas d'absence de personnel accueillant, le remplacement du personnel pour cause de maladie ou autre est effectué dès que possible.

> **Un référent Santé et Accueil Inclusif** est présent à minima 10h par an et 2h par trimestre pour :

- Informer et conseiller l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif
- Présenter et expliquer les protocoles médicaux, d'hygiène et de sécurité
- Apporter son concours

> Ponctuellement, des intervenants extérieurs peuvent être accueillis : psychomotricien, professionnel petite enfance, chanteur, danseur, conteur,....

> **Un.e psychologue** organise des sessions régulières d'analyses de pratique avec les professionnelles de manière régulière (au moins 10h/an)

> **Un.e coordinateur.trice** intervient régulièrement dans la crèche pour s'assurer de la bonne application du projet d'établissement et de la formation continue des professionnelles.

III) Accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les équipes sont attentives à l'accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.

Pour que l'accueil de l'enfant soit optimal, un travail partenarial entre la famille, les professionnels et les principaux acteurs médico-sociaux se met en place dès le début de la prise en charge.

Tout enfant en situation de handicap ou porteur de maladie chronique doit bénéficier d'un PAI (Projet d'accueil individualisé).

Celui-ci doit être établi par le médecin traitant ou le spécialiste et signé par : le RSAI, les parents et le/la Référent.e technique.

Si les professionnel(le)s repèrent une difficulté dans le développement de l'enfant, le RSAI est alerté, ainsi que les parents et le médecin traitant de l'enfant

IV) Analyses des pratiques professionnelles

L'équipe éducative est responsable du bon fonctionnement et du bien-être des parents et des enfants. Il est donc primordial d'attacher une importance majeure au bien-être de cette équipe et à leur bonne organisation, pour œuvrer ensemble pour un projet commun. Pour cela, nous mettons en place des temps d'échanges, des

rencontres, des discussions qui permettent à chacun des membres de l'équipe de s'exprimer, de réfléchir sur sa pratique professionnelle et de bien suivre l'évolution de chaque enfant.

- Intervention externe :
 - o 6 heures par an est organisé un temps d'analyse professionnel en groupe par un psychologue, pour l'équipe chargée d'encadrer les enfants. La personne qui anime les séances n'a pas de lien hiérarchique avec le groupe et la confidentialité des échanges y est respectée
- Analyses en interne :
 - o Le/la référent/e technique organise une réunion d'équipe hebdomadaire afin d'aborder des points organisationnels, des réflexions sur les enfants, le projet pédagogique et sa mise en œuvre ;
 - o Des entretiens individuels avec référent/e technique sont organisés sur demande et au besoin ;
 - o Des journées pédagogiques sont organisées au cours desquelles un moment de discussion est encouragé ;
 - o Des entretiens annuels d'évaluation permettant de faire un bilan de l'année écoulée
 - o Des entretiens individuels avec le/la référent/e technique sont organisés sur demande et au besoin ;

V) Actions menées en matière de formation

Des stagiaires peuvent être admis sous convention de stage avec des écoles ou des centres de formation. Chaque stagiaire se voit attribuer un référent professionnel tout au long de la durée de son stage. Les stagiaires n'entrent pas dans le décompte du personnel auprès des enfants et n'encadrent jamais seuls un groupe d'enfants.

Des formations sur des thématiques variées (psychomotricité, développement de l'enfant, diététique, langue des signes...) sont données 1 fois par trimestre minimum aux professionnelles encadrantes, pour leur permettre de développer des nouvelles compétences. Notre organisme partenaire **Edumiam** nous permet d'avoir accès à un nombre de formations important, le sujet de la formation étant toujours soumis à discussion auprès des professionnelles concernées

PARTIE 3 – PROJET ÉDUCATIF

I) Introduction

Notre premier objectif est d'accompagner l'enfant de 2 mois et demi à 3 ans dans son développement dans les moments d'absence des parents, sans se substituer à eux. Pour cela, nous privilégierons l'utilisation d'une **pédagogie active** sur l'étude des théories de Maria Montessori et Emmi Pikler.

Notre but est de fournir aux enfants les outils, les activités et l'accompagnement nécessaires pour lui permettre de se développer par ses expériences, et à son rythme. L'adulte sert de « phare » pour guider l'enfant vers cet objectif.

Ainsi, la micro-crèche est **un milieu de liberté pour l'enfant**. L'enfant a le choix du jeu, de son activité, de la façon dont il veut l'utiliser, et le rôle de l'adulte n'est pas de lui imposer sa vision de cette activité qui pourrait l'enfermer et réduire son expérience de développement, mais de s'assurer de sa sécurité physique et affective lors de cette expérience et d'encourager l'enfant à exprimer librement ses émotions.

Évidemment, la liberté s'accompagne. Les observations des professionnels et les actions de sécurisation affective sont nécessaires pour que l'enfant accueille cette liberté sans danger et avec spontanéité. Mais l'enfant est toujours au centre de la réflexion.

Notre deuxième objectif est d'accompagner les parents. Toujours sans se substituer à eux, nous mettons à leur disposition, pour toute question ou demande de rendez-vous, notre équipe pédagogique, ainsi que, dans le cadre d'ateliers et tables rondes, des spécialistes de l'enfance. L'écoute et la transparence envers les parents sont les piliers de la relation avec l'équipe. Dans ce cadre, l'équipe pédagogique de la micro-crèche, en collaboration étroite avec les familles veille à :

- Créer un espace et un cadre d'accueil agréables pour l'enfant
- Permettre à l'enfant de développer son sens social en s'initiant à la vie de groupe
- Guider l'enfant vers son autonomie en tenant compte de son développement spécifique sur un plan moteur, intellectuel, affectif
- Stimuler la créativité et les sens des enfants par des jeux, activités d'éveil et

ateliers éducatifs variés

- Respecter les rythmes physiologiques de l'enfant comme le sommeil, le langage, la propreté ou la marche.

II) L'accueil

- Le premier accueil :

La première rencontre entre la famille et l'enfant d'une part, et l'équipe pédagogique d'autre part, est primordiale. Le but est de dédramatiser la séparation à venir pour des parents souvent inquiets, en installant une relation de confiance

Deux rencontres sont effectuées : une avec le/la référent/e technique et/ou le gérant, qui permet aux parents de valider leur choix avant la poursuite des démarches d'admission, et une avec animatrice qui s'occupera de l'enfant.

Plusieurs éléments sont prévus pour instaurer le lien de confiance : visiter les locaux et présenter les activités, présenter l'équipe et les objectifs pédagogiques, répondre aux premières questions en étant totalement à l'écoute.

Lors de ces rencontres, la présence de l'enfant est encouragée, dans le but de commencer la familiarisation avec l'environnement

- L'adaptation :

L'adaptation est un moment pilier. Elle permet d'abord de rendre la séparation fluide et moins difficile pour l'enfant et les parents. Cette période d'observation permet à l'enfant de se familiariser avec ce nouvel environnement, aux parents d'être impliqués dans ce processus, et à l'équipe de faire connaissance avec l'enfant.

Une semaine (au moins) avec adaptation progressive est prévue. Durant ces moments de jeu et de partage entre enfant, référent/e technique et parent, des informations sont communiquées par le parent accompagnant et permettent à l'équipe de mieux connaître l'enfant pour le prendre en charge en respectant son rythme et ses habitudes.

Exemple de planification :

1^{er} jour : L'enfant reste 1h, avec un parent. Il participe à une activité, le parent est impliqué et est là pour le rassurer. Le personnel peut observer l'enfant, et avoir des échanges avec le parent

Jour 2 et 3 : L'enfant reste 2h, dont 1h avec le parent. Le personnel peut ainsi faire connaissance avec l'enfant seul, et gérer une première courte séparation

Jour 4 : L'enfant reste 1/2 journée ainsi qu'un repas, où le parent est présent.

Jour 5 : L'enfant reste une journée, le parent reste une demi-heure.

Les détails sont décidés de concert entre les parents et le/la référent/e technique. Cette planification peut donc être modifiée et allongée en fonction des besoins et du ressenti de l'enfant et/ou de son/ses parent(s)

- Accueil et retrouvailles au quotidien

Les deux moments d'accueil et de retrouvailles sont primordiaux pour garder un dialogue quotidien et un lien de confiance entre parents et professionnels.

Il est aussi important d'inclure l'enfant à ces moments, d'interagir, de parler avec lui, de lui demander son ressenti, afin qu'ils ne soient pas uniquement un dialogue mais aussi un vrai moment de plaisir, de sérénité et de transition pour l'enfant.

Un fichier est rempli quotidiennement par l'équipe avec les informations importantes venant de la famille (exemple : l'enfant a mal dormi) et également les informations à dire à la famille à la fin de la journée (exemple: comment a-t-il mangé, humeurs, réactions avec les autres ou face à une mise en place d'activités, etc). Il peut être mis en place sur papier ou sous la forme d'une application.

Les moments d'accueil et de retrouvailles sont aussi l'occasion pour les parents de poser leurs questions, d'obtenir des conseils, s'ils le demandent, de la part de professionnels de la Petite Enfance. C'est ici que commence l'accompagnement à la parentalité

- Dispositions prises pour l'égalité filles-garçons

Les adultes peuvent avoir des attitudes « genrées », même involontairement : proposer la poupée aux petites filles et le camion au garçon, dire « sois fort » aux garçons ou « fais attention » aux filles.

Chez Les P'tits Boss, nous accordons une grande importance à l'égalité des genres. Notre pédagogie active n'impose aucune activité aux enfants. Les activités proposées par des adultes sont toujours proposées à tous les enfants en âge d'y participer, quel que soit leur genre. Pour les autres jeux, sans l'intervention d'un adulte, ils sont à disposition des enfants qui en disposent comme ils le souhaitent. Les enfants ne doivent donc jamais être influencés en fonction de l'idée inconsciente qu'un adulte peut se faire de leurs genres.

Les professionnelles sont sensibilisées à la nécessité de ne pas véhiculer de stéréotypes dans leur langage ou leur comportement : « fort » ou « grand » pour les garçons ; « douce » ou « sensible » pour les filles. Le regard doit être le plus objectif possible

III) LE RYTHME DE LA JOURNÉE

Les temps de soin, le repas et le repos rythment la journée des enfants et sont des repères temporels essentiels. Ils ont toujours lieu au même moment

Pour s'épanouir dans ces moments, l'enfant doit se sentir en sécurité dans sa relation avec les professionnels.

- Les temps de soins

Ils correspondent aux soins d'hygiène et de confort. Il s'agit du change, du lavage des mains et de la figure.

Lors du change, la communication est importante, notamment avec la verbalisation des gestes et l'encouragement. C'est un moment de bien-être qui est effectué dans un respect total de l'enfant et de son corps, qui ne doit pas être vécu comme une contrainte, et où l'enfant a l'exclusivité de l'adulte.

La table de change est séparée, dans un endroit à part. Dans la micro-crèche les soins d'hygiène et de change sont réalisés avec de l'eau et du savon hypoallergénique.

Des soins spécifiques peuvent être donnés (ex : érythème fessier), mais aucun médicament n'est administré par le personnel au sein de la crèche, sauf demande spécifique des parents pour une maladie chronique ou un handicap dans le cadre d'un PAI.

La professionnelle prend en compte les différences, les rythmes et les réactions de chaque enfant.

- Les repas

Les repas sont des moments de sociabilisation, de convivialité et de découvertes. S'ils répondent d'abord à un besoin physique, les repas sont bien plus que cela.

Ils permettent d'abord la sociabilisation de l'enfant avec des moments conviviaux et l'intégration de règles de vie en société. Ce sont des moments d'échanges privilégiés entre enfant et adulte.

Ils sont aussi un moment de découvertes sensorielles (goût, odorat, vue).

Les P'tits Boss

Le repas permet ainsi à l'enfant de développer son autonomie. L'enfant est encouragé à manger seul avec l'accompagnement et les encouragements des animateurs/trices présents autour de la table.

Les repas des nourrissons tiennent compte du rythme de l'enfant et sont donnés dans le calme.

Il ne faut pas oublier la notion de plaisir qui est essentielle lors des repas. Cela passe par une communication positive auprès des enfants et par une présentation soignée des aliments.

Pour les plus grands, le déjeuner est servi vers 11h30 et un goûter est servi vers 15h30. De l'eau est proposée lors des repas et en continu lors de la journée.

- Les repos

Les temps et lieu de repos

Le temps de repos répond aux besoins des enfants dans le respect de leurs rythmes respectifs, dans un cadre de sécurité physique et affective.

Un lieu consacré au repos est prévu dans la salle de vie. Chaque enfant a son lit qu'il peut aller occuper quand il en ressent le besoin. Aucune cloison ne sépare le lieu de repos de la salle d'activité, et le lit est au sol, si bien que lorsqu'il se déplace, il peut passer d'une activité à un temps de repos quand il le souhaite et est libre de revenir à son activité à tout moment. L'enfant n'est donc pas entravé dans sa liberté de jouer ou de dormir.

De l'autre côté, les professionnels présents peuvent surveiller l'enfant à tout moment, et l'absence de cloison leur permet d'assurer encore mieux sa sécurité. De plus, le professionnel peut être rapidement à vue de l'enfant si besoin, qui sent ainsi une présence.

Ce parti pris favorise le développement de l'autonomie de l'enfant. Liberté de l'enfant et sécurité physique et affective sont ainsi privilégiées.

Garantir le sommeil

L'absence de cloisons ne pose pas de problème pour garantir le sommeil de l'enfant.

L'aménagement des lieux de repos est étudié pour créer une atmosphère apaisante et sécurisante. La lumière y est moins présente, et les lieux sont excentrés dans la salle de vie, à distance des jeux de motricité.

L'enfant est rassuré par la présence de son « doudou » qu'il peut aller chercher à tout moment dans le bac à doudous pour le garder près de lui lorsqu'il s'endort.

IV) DÉVELOPPEMENT ET ÉVEIL

- Le développement

Le rôle de la micro-crèche est de permettre un développement affectif, moteur et sensoriel, à travers la relation professionnel-enfant et les activités à sa disposition.

Tout d'abord, l'enfant a besoin d'établir des relations avec les autres. Les figures d'attachement lui permettent d'avoir une base de sécurité dont il peut se détacher pour explorer et y revenir. La relation avec l'adulte ne rend pas l'enfant dépendant : elle le stimule dans sa découverte du monde et sa recherche d'autonomie. L'investissement affectif doit être raisonné car le parent est irremplaçable, mais la mise en place d'une relation réelle avec une « juste distance » permet d'accompagner l'enfant dans la découverte de sa route en lui fournissant la sécurité nécessaire.

De plus, les neurosciences ont montré que l'enfant évolue intellectuellement au quotidien, en observant et en agissant. L'enfant construit ainsi ses raisonnements et développe sa perception du monde, son apprentissage, sa mémoire, sa pensée. L'environnement familial et la structure d'accueil sont pour lui des lieux d'expérimentations qui favorisent la découverte sensorielle et l'éveil de l'enfant.

- Les jeux et activités

Afin d'accompagner ces développements, la structure met à disposition des enfants des activités et des jeux.

Le jeu est d'une importance capitale dans le développement de l'enfant : c'est par le jeu qu'il se construit, qu'il découvre, qu'il répète, qu'il se dépasse, qu'il se projette, qu'il exploite son potentiel ; c'est aussi par le jeu qu'il peut créer des relations, apprendre à vivre avec les autres, contrôler son corps et ses émotions.

Le jeu est libre et spontané. L'enfant choisit le jeu auquel il s'adonne, au moment qui lui convient. À part pour garantir sa sécurité, l'adulte n'intervient pas dans la manière de jouer de l'enfant. Si l'enfant explore d'une façon qui semble « bizarre » ou illogique à l'adulte, c'est que l'enfant a besoin de ce chemin pour développer sa créativité et mieux comprendre le monde qui l'entoure. L'adulte ne doit pas interférer dans ce processus.

Pour les plus petits, des jouets de manipulation (hochets, cubes de couleur vive,

mobiles...) permettront un éveil sensoriel. Un espace de motricité est à disposition des enfants dans la salle de vie, avec un parcours ludique pour favoriser l'apprentissage de la motricité globale.

Pour les plus grands (à partir de 18 mois), les expériences sont plus variées pour qu'ils découvrent leur corps avec des jeux corporels et de psychomotricité (ballons, ...), qu'ils développent leur raisonnement avec des jeux de logique (puzzles, encastrement, ...), qu'ils stimulent leur imaginaire avec des livres et imagiers, ou encore qu'ils se développent par reproduction grâce aux jeux d'imitation et de mise en situation (cuisine, dinette, poussette,...)

Des activités sont organisées quotidiennement, sans obligation de participation, qui permettent à l'enfant de découvrir un thème de manière organisée : découverte de la nature, éveil musical, gymnastique, lecture, peinture,... Elles sont accompagnées de consignes qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

- Les sorties

Des sorties occasionnelles au parc sont organisées pour que les enfants puissent sortir et explorer le monde qui les entoure, en toute sécurité, les après-midi entre 10h00 et 11h00, 3 fois par semaine (en fonction des conditions météorologiques ; en cas de pluie, la sortie sera annulée). L'encadrement est organisé comme tel : 2 professionnelles sortent les enfants (2 marcheurs, 2 non marcheurs, soit 4 enfants) ; 2 professionnelles restent dans la structure pour encadrer les enfants restés à la crèche.

Les noms des enfants qui sortent sont affichés à l'entrée de la crèche pour permettre aux parents de connaître les jours de sortie de leur enfant, le but étant de faire un système tournant permettant à tous de profiter des sorties.

- Ouverture artistique et culturelle

Notre partenariat avec l'organisme de formation Edumiam permet d'avoir accès à un catalogue d'intervenants venant d'horizons culturels différents et permettant de sensibiliser les enfants à la découverte artistique. Il s'agit de chanteurs, de musiciens, de conteurs ou de danseurs, qui viennent régulièrement à la crèche. Les professionnelles sont mises à contribution pour le choix des intervenants et des ateliers dispensés.

Par exemple, sur l'année 2021, nous avons pu avoir chaque mois une danseuse, un chanteur pour enfant et un musicien qui étaient présents lors d'ateliers qui ont été très appréciés par les enfants et l'équipe

Enfin, des ateliers thématiques sont proposés autour des périodes de l'année ou de thèmes choisis par l'équipe pédagogique, (ex : ateliers de décoration pour des journées à thème)

PARTIE 4 - PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I) PRÉSENTATION ET DONNÉES STATISTIQUES

- Présentations

La ville de Villeneuve-la-Garenne s'étend sur 3.2 km².

Elle est traversée par 3 lignes de bus, une ligne de tramway (T1), et une ligne de RER (C et D).

Le maire de Villeneuve-la-Garenne est Mr Pascal PELAIN.

L'adjointe au maire, déléguée à la famille et à la petite enfance est Mme Khady FOFANA.

- Données démographiques

La commune de Villeneuve-la-Garenne compte 25 566 habitants en 2023, un nombre relativement stable depuis les 5 dernières années.

Bien que les hommes soient actuellement légèrement plus nombreux à Villeneuve-la-Garenne, la population féminine suit une croissance constante, témoignant de son dynamisme et de son importance croissante dans la commune.

On compte : 14 620 couples avec enfant(s) en 2021 ; et 4 632 familles monoparentales en 2021.

- Données sociales

En 2020, la population étant active et ayant un emploi représente 9 111 personnes, soit 56,9 % des 15-64 ans dans la commune.

Par ailleurs, le taux d'activité féminin est de 52,6%.

Le nombre de créations d'entreprises en 2022 est de 501 (dont 378 entreprises individuelles).

Ces données montrent que la population de Villeneuve-la-Garenne est attractive, aussi bien pour les individus que pour les entreprises. Les données démographiques et sociales (nombre de naissances, activité féminine...) dénotent un besoin en structure d'accueil pour les jeunes enfants.

II) STRUCTURES ET MODALITÉS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE À VILLENEUVE-LA-GARENNE.

- Liste non exhaustive des structures d'accueil existantes

Nous avons répertorié 8 structures d'accueil de petite enfance. Nous avons également listé 168 assistantes maternelles pour un total de 247 berceaux dans la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Nom	Type	Adresse	Nombres
Le Chat Botté	Multi-accueil	191 boulevard Gallieni	45
Les Rainettes	Multi-accueil	70 avenue Jean Moulin	59
Les Moussaillons	Halte Garderie	41 boulevard Charles de Gaulle	20
L'aquarelle	Multi-accueil	17 avenue du Ponant	64
Les Moussaillons	Multi-accueil	41 boulevard Charles de Gaulle	59
Assistantes maternelles			168

La micro-crèche Les P'tits Boss vient étoffer le nombre de crèches inter entreprises et de micro-crèches (qui comptent moins d'enfants et qui permettent un accueil plus personnalisé et plus intimiste qu'une grande crèche).

III) RÔLE FAMILLES DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Participation des familles

Le rôle des professionnels n'est évidemment en aucun cas de remplacer les parents.

Le parent est donc l'éducateur de l'enfant. Il prend les décisions et l'équipe respecte ses choix, tant qu'ils ne vont pas à l'encontre du projet pédagogique et des règles de vie en collectivité.

Le parent est impliqué dans la vie quotidienne de son enfant dans la crèche : lors de l'adaptation, lors des accueils et séparations, mais aussi au cours de la journée grâce à une application mobile mettant en avant les horaires de déjeuner, les activités et des photos de l'enfant.

Des photos et vidéos des enfants sont prises (avec le consentement des parents) à travers l'application mobile lors des activités et jeux mis en place dans la structure.

Les professionnels restent à l'écoute de toute idée des parents qui va dans le sens du bien-être de l'enfant. La micro-crèche pourra ainsi évoluer si une idée est retenue par les professionnels et le/la référent/e technique: le co-développement de la micro-crèche avec les parents est encouragé.

Les parents sont également invités à organiser des animations avec l'équipe pédagogique si certaines de leurs compétences peuvent être utiles (conte, chant, peinture, musique, cuisine...).

- Accompagnement à la parentalité

Les parents qui ont des questions sur leur parentalité et/ou leur enfant peuvent toujours les poser lors de points informels avec un/e encadrant/e ou lors d'un rendez-vous formel pris en avance avec la référente technique

La structure organise régulièrement des conférences et ateliers thématiques avec des intervenants extérieurs (psychomotriciens, psychologues, diététiciens, spécialistes de l'enfance,...) pour leur permettre d'échanger, de mettre en avant leurs questionnements. L'un de nos objectifs principaux est d'accompagner la famille dans cette tâche compliquée mais extraordinaire qu'est l'éducation de l'enfant, sans jamais se substituer à eux.

Du matériel pédagogique sont envoyés au parents pour qu'ils continuent chez eux les activités thématiques proposées aux enfants (par exemple, des photos et vidéos signées pour continuer l'apprentissage de la langue des signes)

Enfin, des cafés parents sont aussi régulièrement organisés pour permettre aux parents d'échanger entre eux et avec l'équipe encadrante autour d'un café dans la structure.

IV) MODALITÉS DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- AVEC LA PMI

À la fois contrôleur & partenaire, la PMI joue un rôle essentiel dans la vie de la crèche, depuis le choix du local, jusqu'à la surveillance du bon fonctionnement de la structure après l'ouverture.

Dans le cadre du projet d'ouverture, un travail est effectué avec la PMI pour valider le lieu d'implantation et aménager au mieux le local.

Avant l'ouverture, une visite de conformité est effectuée afin de valider que l'intégralité du référentiel bâtiminaire soit respecté.

L'autorisation du Président du Conseil Départemental après l'avis de la PMI est nécessaire à l'ouverture d'une micro-crèche.

Après l'ouverture, la PMI effectuera des visites de suivi (généralement visite annuelle) ; mais aussi des visites à la demande ou des visites inopinées.

L'objectif de ces visites est d'assurer : la conformité aux normes de sécurité et d'hygiène ; l'adéquation des installations pour les enfants, la qualité de l'accueil proposé, la vérification du suivi santé...

En fonction des conclusions tirées lors de la visite, la PMI pourra proposer des actions à mettre en place pour améliorer la qualité d'accueil de la micro-crèche.

La structure est en relation avec la PMI pour faire de la micro-crèche un accueil en adéquation totale avec le bien-être de l'enfant.

En matière de protection de l'enfance, la PMI se positionne en tant qu'interlocuteur privilégié.

- AVEC LA MAIRIE

La micro-crèche est ouverte à toutes les propositions de la mairie afin de participer à la vie de la commune en lien avec la petite enfance.

Une communication régulière entre Madame Khady FOFANA, élue chargée de la Petite Enfance et la structure est encouragée, afin de communiquer sur la vie et les objectifs de la micro-crèche.

- AVEC LA CAF

La politique tarifaire est validée par la CAF et les aides financières (CMG) sont reversées aux parents en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge.

- AVEC LES ENTREPRISES

Les entreprises peuvent signer un contrat d'engagement indiquant leur participation financière. La micro-crèche peut être amenée à être en relation avec l'entreprise pour des demandes particulières d'accueil.

Des réunions semestrielles peuvent être organisées entre l'entreprise et la micro-crèche avec pour objectif de discuter de la qualité de l'accueil et d'analyser les nouveaux besoins de l'entreprise.

V) DÉVELOPPEMENT DURABLE

La crèche Les P'tits Boss utilise développe des pratiques écoresponsables pour faire attention à notre belle planète

- Dans l'organisation de la crèche

La fabrication des jeux et/ou de décoration à partir d'éléments de récupération est encouragée : boîtes de chaussures, boîtes d'œufs, cartons,

Des suivis de consommation d'énergie sont mis en place par les fournisseurs d'énergie. En cas d'augmentation importante dans une crèche, des réflexions sont engagées pour y diminuer la consommation. En règle générale, sont surveillés : l'utilisation excessive des radiateurs, l'oubli d'éteindre les lumières, l'organisation des lavages...

Dans certaines pièces techniques, le déclenchement automatique de la lumière est favorisé pour ne pas y laisser des lumières allumées sans raison.

- Partie administrative

La numérisation des processus administratifs est quasi-totale : les contrats des professionnelles sont signés électroniquement, les dossiers des enfants sont rentrés par les parents sur une application, les transmissions se font grâce à une application mobile, les documents sont envoyés par mail,... Le papier ne doit pas être une priorité

VI) INSERTION SOCIALE

En application de l'article L 214-7 du code de l'action sociale et des familles, une place est réservée aux enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnel et/ou bénéficiant des minimas sociaux, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Conclusion

La micro-crèche Les P'tits Boss est un lieu où l'enfant, accompagné de professionnels, est soumis à des stimulations intellectuelles et sensorielles dans un cadre de sécurité physique et affective. Il peut, dans les premières années de sa vie, appréhender en confiance le monde qui l'entoure et se développer en toute liberté.

Les familles sont encouragées à prendre part à ce projet d'établissement qui est un projet commun au service de l'enfant.

Projet d'établissement – Les P'tits Boss

Anticipation des évolutions réglementaires au 31 août 2026

Conformément aux dispositions du décret relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant, applicables à compter du 31 août 2026, notre structure a d'ores et déjà intégré dans son organisation et son plan de fonctionnement :

- l'augmentation du nombre minimal de professionnels diplômés/qualifiés,
- le renforcement du temps de direction consacré à la structure,
- ainsi que l'adaptation des modalités d'encadrement des enfants.

Ces évolutions ont été prises en compte dans l'élaboration du projet d'établissement et dans le plan budgétaire prévisionnel. Le modèle économique présenté reste viable et équilibré, y compris en intégrant les charges supplémentaires liées à ces obligations.

Cette anticipation traduit notre volonté d'assurer une continuité de fonctionnement conforme à la réglementation, tout en maintenant la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants.